

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Société RENOVBAL

Par arrêté préfectoral n° 2023/ICPE/173 en date du 5 mai 2023, une enquête publique est ouverte à la mairie de La Chevrolière, pendant une période de 31 jours **du lundi 12 juin 2023 à 9h au jeudi 13 juillet 2023 à 12h**, relative au développement de ses activités de collecte et de rénovation d'emballages industriels usagés sur le site situé sur la commune de La Chevrolière.

Cet établissement est soumis au régime de l'autorisation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Monsieur Didier VILAIN, cadre dirigeant du ministère de l'environnement retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de La Chevrolière (2 place de l'Hôtel de Ville, 44118 La Chevrolière), les observations du public aux dates et heures ci-après :

- **lundi 12 juin 2023 de 9h à 12h ;**
- **samedi 24 juin 2023 de 9h30 à 12h ;**
- **vendredi 7 juillet 2023 de 14h à 17h ;**
- **jeudi 13 juillet 2023 de 9h à 12h ;**

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier « papier » d'enquête publique et du dossier numérique sur un poste informatique, en mairie de La Chevrolière aux jours et heures d'ouverture des services au public et selon les modalités d'accueil du public en vigueur. La consultation du dossier d'enquête publique est également possible directement sur le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique : www.loire-atlantique.gouv.fr.

Le dossier comporte une étude d'impact du projet, ainsi que les avis obligatoires.

Pendant le temps strict de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre « papier », déposé en mairie de La Chevrolière. Celles-ci peuvent également être adressées, par voie postale au commissaire enquêteur, en mairie de La Chevrolière (2 place de l'Hôtel de Ville, 44118 La Chevrolière).

Elles peuvent être déposées directement par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete.renovembal@gmail.com

La taille des pièces jointes ne peut excéder 3 Mo. Seuls les courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête seront pris en compte.

Toutes les observations seront mises à la disposition du public en mairie et sur le site internet de la préfecture.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du préfet de la Loire-Atlantique (*Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau des procédures environnementales et foncières*), dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de La Chevrolière pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée par courrier auprès du pétitionnaire : Société RENOVBAL, 1 rue de la Pélissière, Zone le Bois Fleuri, 44118 La Chevrolière.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté d'autorisation délivré par le préfet de Loire-Atlantique assorti de prescriptions d'exploitation, ou un refus.